

L'organibook

Tout ce qu'il faut savoir pour bien préparer,
organiser et financer ton évènement!



Le mot de l'Echevine et de la Présidente



Les événements et activités organisés par les équipes de vos mouvements de jeunesse véhiculent à la fois l'esprit de votre mouvement et sont l'occasion de vous faire connaître et de véhiculer vos valeurs auprès de vos jeunes et leurs familles.

Grâce à vous, la tradition des mouvements de jeunesse et des organisations pour jeunes se perpétue. Les animés deviennent des animateurs qui encadrent les animés. C'est une chaîne sans fin qui reste dans une tradition de partage, de bienveillance et d'amitié. On se souvient toujours de nos animateurs et des expériences vécues où l'on s'est surpassé ou découvert des compétences qu'on n'imaginait pas.

Pour atteindre ce succès, cela vous demande bien souvent beaucoup de votre temps, de l'organisation et la mise en place de différents éléments logistiques.

Nous espérons que vous trouverez dans cet Organibook toutes les aides nécessaires au bon déroulement de vos activités, persuadés que vous en ferez le meilleur usage possible. Sachez que la commune met tout en œuvre pour vous faciliter la tâche.

Nous terminerons par cette magnifique citation d'Henry Ford :

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

Au plaisir de vous croiser sur le terrain, à un événement ou lors d'un de vos camps.

Clarisse PIERQUIN
Présidente COJM

Caroline DE WINTER
Echevine



Formalités à accomplir pour manifestations diverses

Il n'est pas toujours évident d'être au clair sur les démarches à réaliser lorsque l'on souhaite organiser une manifestation.

Qui contacter ? Combien de temps faut-il pour respecter les délais ? Que doit-on demander et à quel service ? Comment promouvoir la sécurité des jeunes et être bien assuré ?

Voilà des questions intéressantes et pour lesquelles vous trouverez déjà les clés essentielles pour avancer.

ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC EN INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR SUR LE DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ

Cette procédure est en cours de digitalisation. N'hésitez pas à contacter le service planU-E (evenements@mouscron.be - 056 860 326) avant d'introduire votre demande!

■ COMMENT S'Y PRENDRE ?

1. Compléter le formulaire

« Demande d'autorisation/déclaration d'organiser une festivité »

Disponible: • Sur le web : www.mouscron.be/fr/ma-ville/administration/organisation-devenements
• Par mail : evenements@mouscron.be
• Par courrier : Centre Administratif de Mouscron,
Service Planification d'Urgence et d'Événements (PlanU-E)
Rue de Courtrai, 63 à 7700 Mouscron

2. Le renvoyer complété au plus tard 30 calendrier jours avant le début de la festivité

■ PRÉCISION CONCERNANT LE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRES AVEC VENTE D'ALCOOL (Y COMPRIS LA BIÈRE)

Cette notion est incluse dans votre formulaire de demande d'autorisation/notification d'une manifestation publique.

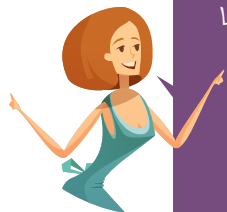
L'autorisation vous sera remise par la police administrative après avoir constaté :

- Que la manifestation est dûment autorisée par le Collège communal.
- Qu'une assurance en responsabilité civile couvre la manifestation.

Police Locale de Mouscron : Rue Henri Debavay 25 - 7700 Mouscron
Tél. : 056 863 000 - ZP.Mouscron@police.belgium.eu

Pour vous aider à organiser la festivité en toute sécurité, n'hésitez pas à consulter sur notre site « Le memento dédié aux organisateurs » via le lien suivant :

<https://www.mouscron.be/fr/ma-ville/administration/pcui/pdf/memento-festivites.pdf>



Les débits de boissons seront tenus par des personnes sobres et majeures.
On ne servira pas d'alcool à des jeunes de moins de 16 ans ou
à des personnes manifestement en état d'ébriété.
Les boissons servies à l'extérieur ou sous chapiteau, tente ou tonnelle
seront servies dans des gobelets incassables.
Une affiche relative à l'arrêté-loi sur la répression de l'ivresse
sur la voie publique sera apposée sur le débit de boissons.

A SAVOIR ÉGALEMENT

■ HURLUSBUS: LE PLAN « ZÉRO EMBROUILLE »

Vous organisez une soirée à Mouscron et vous désirez mettre sur pied un système de navettes pour les jeunes ? Depuis août 2007, le Service Jeunesse met son véhicule et son personnel à disposition lors de manifestations organisées par des associations et des mouvements de jeunesse.

De nombreux jeunes, âgés de moins de 26 ans, profitent de ce moyen sécurisant pour rentrer à bon port en toute sécurité pour 1 euro (valable pour un transport vers un domicile sur l'entité mouscronnoise).

Nous vous demandons d'introduire votre demande dès que possible et au minimum 1 mois à l'avance.

Contact : Service Jeunesse - Séverine MOERMAN

Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron

056 860 309 - severine.moerman@mouscron.be ou jeunesse@mouscron.be

Nous attirons votre attention sur le fait que cette demande peut être refusée si le Service Jeunesse ne possède pas les moyens humains de répondre à la demande ou si l'événement ne cadre pas avec l'objectif de l'Hurlusbus.

Si votre demande est acceptée, vous pourrez promouvoir notre présence dans votre campagne de communication (affiches, réseaux sociaux,...) via notre logo Hurlusbus disponible sur simple demande.



■ UNISONO - Plateforme unique créée par le regroupement de la SABAM, de PlayRight et de SIMIM.

Si vous organisez un événement, et que vous utilisez le répertoire d'UNISONO, vous devez demander une autorisation d'UNISONO dès que possible et au minimum 5 jours ouvrables avant l'événement.

La mission d'UNISONO est de garantir une rémunération correcte à l'ensemble des ayant droit en offrant un service de qualité et efficace.

Pour introduire une demande, il vous suffit de vous rendre sur le site www.unisono.be et de vous diriger sur l'onglet « Demandez votre licence ».

Contact : UNISONO

Rue des Deux Eglises, 41-43 - 1000 Bruxelles
02/286 82 11 (les jours ouvrables entre 9h30 et 12h)
www.unisono.be

■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Si vous organisez un événement, vous devez **contracter une assurance Responsabilité Civile** auprès de votre assureur.

Vous devez également contacter au préalable (15 jours avant l'événement) votre fédération.

De quoi s'agit-il ? : Le but de la responsabilité civile est d'indemniser un dommage. L'assurance en responsabilité civile couvre la réparation des dégâts matériels ou corporels causés à des « tiers » alors qu'un des membres assurés aurait commis une faute.

Qu'est-ce qu'un tiers ? : • Les membres de l'association sont tiers entre eux.
• Une personne extérieure à l'association.

« **L'individuelle accident** » : Lorsque la responsabilité civile n'est pas en cause, cette assurance couvre les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation pour tous les accidents survenus aux membres assurés lors des activités et sur le chemin aller et retour entre ton domicile et le local.

■ PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES (HURLUS, MARCHÉ DE NOËL,...)

Le Syndicat d'initiative organise une série de manifestations dans lesquelles vos mouvements peuvent solliciter une participation.

Cela pourrait, par exemple, vous permettre d'occuper un stand, de donner une visibilité à votre mouvement, de recueillir des fonds,...

Afin d'être informés en détails sur les possibilités qui peuvent s'ouvrir à vous ou pourquoi pas leur proposer des collaborations, contactez-les sans plus attendre.

Contact : Syndicat d'initiative
Place Gérard Kasiers, 15 - 7700 Mouscron
Tél. : 056 860 370
s.initiative@mouscron.be



Promouvoir l'événement

AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX EN VILLE

L'affichage sur les panneaux est destiné principalement aux manifestations culturelles et associatives.

Introduire une demande auprès du Marius Staquet en les contactant par téléphone au 056 860 165 ou par mail à l'adresse alexandra.courtens@mouscron.be

LA PAGE FACEBOOK DU C.O.J.M.

Le C.O.J.M. : Conseil des Organisations de Jeunesse de Mouscron a été créé pour pouvoir communiquer entre les membres.

Il est donc privé. Il est géré bénévolement par Bjorn DECLERCO et Amélie ADAM.

Si vous êtes membres d'une organisation de jeunesse et que vous souhaitez adhérer à ce groupe, merci de préciser dans votre demande de quel mouvement vous faites partie. Cela permettra de vous laisser y entrer. Bjorn et Amélie ne connaissent pas tout le monde...



Location de matériel

Certaines périodes étant très prisées, merci de réserver votre matériel le plus tôt possible et de préciser dans votre demande l'adresse de facturation à mentionner.

Le matériel loué est soumis à des conditions d'utilisation. Si du matériel n'est pas restitué ou est endommagé, cela engendrera malheureusement des frais.

Pour toute réservation, merci de contacter directement le service des Festivités pour bloquer le matériel en téléphonant au préalable au **056 860 508** (Christa Leman) : **festivites@mouscron.be**. Lors de vos échanges par mail, n'hésitez à mettre également le service planU-E en copie via l'adresse **evenements@mouscron.be** !

Une fois par an vous pouvez obtenir la gratuité pour la location du matériel d'une de vos festivités en vous adressant au Service Jeunesse (jeunesse@mouscron.be) ou directement au Collège communal (adm.com@mouscron.be) !

En effet, dans le règlement redevance de la Ville (article 7), il est indiqué ce qui suit :

« Les comités de quartier, les ASBL, les amicales, s'ils en font la demande au Collège Communal avant le 31 mars de l'exercice, obtiendront la gratuité pour la location du matériel pour l'une de leurs festivités au choix (le choix devant être défini dans la demande au Collège communal) ».

Choisissez bien l'événement à introduire .

A bon entendre, à vos plumes avant le 31 mars !

La demande de matériel, l'autorisation d'organiser un événement et la gratuité du matériel font bien l'objet de 3 procédures indépendantes les unes des autres !

Si le matériel demandé en location concerne la sécurité de l'événement, celui-ci est alors gratuit!



DÉPÔT COMMUNAL ET FESTIVITÉS - ADMINISTRATION COMMUNALE

Matériel disponible et tarif (à titre indicatif, TVA comprise et soumis à l'indexation).

OBJET	FRAIS	Montant ASBL/Associatif
Amplification de rue	Location	22,93 euros
Sonorisation	Location	22,93 euros
Chaise	Location	0,18 euros
Chaise	Transport (à l'unité)	0,05 euros
Chalet 3m x 3m	Location & Montage	61,04 euros
Chalet 3m x 6m	Location & Montage	91,56 euros
Chalet 6m x 6m	Location & Montage	167,86 euros
Chalet 6m x 12m	Location & Montage	228,90 euros
Coffret électrique raccordement	Forfait	30,75 euros
Consommation - 230V Tri 32A	Forfait par semaine	30,25 euros
Consommation - 230V Tri 64A	Forfait par semaine	59,50 euros
Consommation - 230V Tri 125A	Forfait par semaine	118,50 euros
Cône	Location	0,18 euros

Drapeau (petit ou grand)	Location	0,48 euros
Eclairage de secours	Location	1,83 euros
Haut-parleur	Location à partir du 9 ^{ème}	9,25 euros
Jardinière	Location	0,90 euros
Mât	Location	0,35 euros
Nadar	Location au mètre	0,03 euros
Pétanque	1 terrain	26,70 euros
Phare	Location	1,00 euros
Podium alu 2m ²	Location	1,83 euros
Podium mobile 6,25 X 4,3m	Location	55,50 euros
Podium mobile 8 X 6m	Location	183,25 euros
Rallonge 20m	Location	0,55 euros
Sapin	Location	0,90 euros
Table	Location	1,10 euros
Table	Transport (à l'unité)	0,48 euros
Tente*	Transport avec montage	40,69 euros
Tente*	Transport sans montage	30,52 euros

* Les tentes sont disponibles de mars à mi-juin et de mi-août à mi-novembre.

Tonnelle	Location	9,25 euros
Transport	Forfait	7,43 euros
Transport extérieur	Forfait au KM	0,75 euros
Triplette	Location	0,35 euros
Panneau	Location	0,30 euros

CELLULE ENVIRONNEMENT - ADMINISTRATION COMMUNALE

Jeu éducatif ou animation :

- Possibilité de prêt de jeux éducatifs sur les thématiques de l'environnement
- Animations possibles par groupe de 15 (demande 3 mois à l'avance) sur site, à la Fontaine Bleue, au Pont Blanc, au Parc, etc...
- Co-crédation d'animations environnementales

Prêt de matériel Zéro déchet :

- Gobelets en plastique réutilisables - 1 euro/gobelet non retourné (1.400 disponibles)
- Carafes en plastique réutilisables - 2 euros par carafe non retournée (50 disponibles)
- Jetons pour éviter les tickets (blanc, rose, jaune) (2.000 disponibles par couleur)
- Flèches réutilisables: petites (250 disponibles), grandes (30 disponibles)
- Outils de communication festivités Zéro déchet (3 bâches max. par thématique)
- Toilettes sèches (max. 7) - caution de 200 euros par toilette
- Nappes

Informations : **Christophe DENEVE** (responsable de service) - 056 860 151
David LEROY - 056 860 154
Marion SYNORADZKI - 056 860 156
cel.env@mouscron.be

Réservations : <https://cutt.ly/CIayR7C>

Faites votre demande le plus rapidement possible (3 mois à l'avance pour les toilettes sèches) !

Retrouvez la Cellule Environnement sur : www.mouscron.be
fb.com/cellule.environnement
[youtube.com@celenvMouscron](https://youtube.com/celenvMouscron)

SERVICE FAMILLE ET PETITE ENFANCE - ADMINISTRATION COMMUNALE

1. Malles disponibles à la location :

Psychomotricité 1, Psychomotricité 2, Récréative, Nature, Musique, Détente, Déguisements, 5 sens, Code de la route, Cirque, P'tits loups, Jeux de société géants, Adresse, Lecture, Théâtre, Boite de grimage, Circuit Aquaplay, Jeux de société, Sport, Parachute, Boules et bowling.

Pour qui?

Les malles à jeux, les jeux gonflables, la badgeuse, le rétroprojecteur ainsi que le véhicule 7 places peuvent être loués par:

- Les professionnels et bénévoles qui accueillent les enfants de 2.5 à 18 ans dans le cadre de l'accueil extrascolaire organisé sur le territoire de Mouscron.
- Les membres de la CCA (Commission Communale de l'Accueil) qui organisent des activités ou évènements à Mouscron dans le cadre de l'Accueil Temps Libre (ATL).
- Les institutions qui accueillent des enfants pour des activités durant le temps libre.
- Toute autre demande sera analysée au cas par cas. Aucun comité de fête ou de comité de quartier n'est accepté. En effet, ces associations n'entrent pas dans le cadre de nos subventions.

Remarque : Si vous êtes stagiaire et effectuez un stage dans un lieu d'accueil qui répond aux différents critères cités ci-dessus, vous pourrez louer une malle à jeux, si vous le souhaitez, à condition que ce soit l'association qui demande la location.

Lors de chaque prêt, une caution de 100 euros sera demandée. Cette caution est à verser sur le compte BE63-0910-1149-2408 (avec la communication : caution malle ATL + nom de votre mouvement), au moins 7 jours avant la location. Une participation financière de 2 euros/jour par malle sera demandée.

Afin d'éviter les pertes ou dégradations, nous insistons sur le fait que le matériel doit toujours être utilisé par un adulte qui encadre un groupe d'enfants.



2. Deux châteaux gonflables et sumos:

- Petit château (jusque 6 ans) : 80 euros/week-end
150 euros/semaine
40 euros/mercredi
après-midi
- Grand château : 100 euros/week-end
180 euros/semaine
50 euros/mercredi après-midi
- Sumos : 60 euros/week-end
100 euros/semaine
40 euros/mercredi après-midi

Le château peut être loué au maximum 1 x/mois par les opérateurs.

Les châteaux seront retirés à la Festarade et rendus à la Festarade, **pas de livraison**.

Lors de chaque prêt, une caution de 200 euros sera demandée. Cette caution est à verser sur le compte BE63-0910-1149-2408 (avec la communication : caution châteaux ou sumos + nom de votre mouvement), au moins 7 jours avant la location.

3. Badgeuse/vidéoprojecteur:

Il n'y a pas de durée imposée pour le prêt du matériel. Un prêt de plusieurs semaines peut être accordé aux professionnels de l'accueil si cela se justifie.

Une participation financière de 5 euros/jour sera demandée.

Lors de chaque prêt, une caution de 100 euros sera demandée. Cette caution est à verser sur le compte BE63-0910-1149-2408 (avec la communication : caution badgeuse/videoprojecteur + nom de votre mouvement), au moins 7 jours avant la location.

4. Véhicule 7 places:

Le prêt du véhicule Dacia Jogger peut être prévu pour un jour ou pour plusieurs semaines si l'activité le justifie.

Une participation financière de 0,60 euros/km sera demandée.

Lors de chaque prêt, une caution de 300 euros sera demandée. Cette caution est à verser sur le compte BE63-0910-1149-2408 (avec la communication : caution vehicule + nom de votre mouvement), au moins 7 jours avant la location.

BIBLIOTHÈQUE - ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous proposons une collection à caractère encyclopédique, de livres de fiction et documentaires pour bébés, enfants, adultes, livres et outils spéciaux pour personnes en situation de handicap visuel. Des jeux, des méthodes d'apprentissage de langues, des livres audio, instruments de musique, des revues sur divers sujets, des liseuses, des espaces de travail.

Sur demande et en co-construction : ateliers numériques, séances jeux vidéo, présentation des collections adaptées à une demande spécifique. A votre écoute pour toute demande.

Catalogue complet sur www.bibliotheque-mouscron.be

Inscription : 3 euros. (Les prêts à des fins privées ne sont pas consentis à ce tarif).

L'inscription à ce tarif se fait sur base d'un justificatif signé par le responsable de l'association qui autorise la personne à s'inscrire au nom de cette structure. L'inscription n'en est pas moins nominative et la personne inscrite est responsable des documents empruntés.

Emprunts : Seuls les livres et les jeux en libre accès sont empruntables. Gratuité de prêts et de prolongations (les prolongations ne sont pas automatiques et sont soumises à conditions). Les retards sont payants. Pour le prêt d'autres documents, nous contacter.

Informations et Réservations : bibliotheque@bibliotheque-mouscron.be
056 860 685

SERVICE JEUNESSE · ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Service Jeunesse met en location du matériel d'animation, des costumes de Saint Nicolas et du Père Noël et des jeux anciens en bois. Des feuillets détaillés sont disponibles au Service Jeunesse.

Informations et Tarifs : Céline DEMEDTS : 056 860 310 ou Séverine MOERMAN : 056 860 309
jeunesse@mouscron.be

CENTRE DE PRÊTS DE MATÉRIEL À NANINNE

Le Centre de Prêts de Naninne met à votre disposition gratuitement un large assortiment de matériel audiovisuel et de loisirs :

Audio, Vidéo, Couchage-literie, Tentes, Didactique, Projection photo/ciné, Éclairage, Prise de vue, Mobilier, Prise de photo, Matériel et éclairage scénique, Exposition, coffrets d'activités musicales,...

Si vous souhaitez recevoir des conseils techniques avant de remplir votre demande, n'hésitez pas à les contacter au 081 40 81 81 , 081 40 81 83 ou 081 40 81 84.

Introduisez votre demande bien à l'avance...

Informations et Réservations : 081 40 81 81
www.cpm.cfwb.be



Location de véhicule

Comme vous le savez, la Ville de Mouscron vous permet de bénéficier d'un service « camions » à coût intéressant*.

Savez-vous également que vous pouvez avoir accès, sur demande, à d'autres véhicules ?

Cette possibilité concerne le transport de matériel mais également de personnes.

Prenez contact avec les services concernés dès que possible ! En effet, ces véhicules sont utilisés au quotidien...

*Le Service Jeunesse vous transmet le formulaire de demande dans le courant du 1^{er} trimestre.
Ce document est à compléter avant le 2 mai de chaque année.

VÉHICULE DU SERVICE FAMILLE - ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Service Famille dispose d'un véhicule 7 places mis en location pour le transport de petits matériels et de personnes (uniquement à l'attention des professionnels de l'accueil des enfants de 2 ans 1/2 à 18 ans pour les animations se déroulant à Mouscron en dehors des heures scolaires).

Contact et Réservations : **Service Famille et Petite Enfance**
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 473

Conditions : Lors de chaque prêt une caution de **300 euros** sera demandée.
Cette caution est à verser minimum 7 jours avant le départ du véhicule sur le compte BE63-0910-1149-2408 (avec la communication : caution prêt véhicule ATL + nom de votre mouvement).
Chaque kilomètre parcouru est facturé au prix de **0,60* euros**.

CAMIONS DÉPÔT COMMUNAL - ADMINISTRATION COMMUNALE

En tant que membre du Conseil des Organisations de Jeunesse de Mouscron, vous pouvez bénéficier des camions communaux pour le transport des bagages et du matériel nécessaire à l'organisation de votre camp.

Dans le courant du mois de mars, un courrier sera envoyé à chaque membre afin que vous puissiez communiquer vos dates de camp et vos besoins de transport.

Contact et Réservations : Service Jeunesse
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 309

Conditions : La redevance est fixée comme suit :

- 0,60 euros pour une distance comprise entre 0 et 200km.
- 0,45 euros le km pour une distance comprise entre 201 et 400km.
- 0,30 euros le km au delà de 400km.

Chaque mouvement prévoira le personnel nécessaire pour le chargement et le déchargement des bagages et du matériel.



Si vous partez aux mêmes dates dans la même zone géographique, n'hésitez pas à vous arranger entre unité pour éventuellement partager le même camion et ainsi diminuer vos frais kilométriques!



Location de salles

Lorsque vous organisez un événement, vous pouvez également accéder à différentes salles. Nous vous communiquons les différents lieux et tarifs mis en application pour celles-ci.

Les tarifs sont à titre indicatif et applicables aux associations mouscronnoises et soumis à l'indexation en vigueur.

LA GRANGE

Rue de la Vellerie, 137 - 7700 Mouscron

■ PRIX DE LA LOCATION

Pour un événement : 306 euros/24h. Supplément de 50 euros si dépassement.

(prix préférentiel Mouvement de Jeunesse pour la 1^{ère} location sur l'année : 113 euros)

La salle peut également être utilisée pour des réunions et louée à l'heure :

Annexe et salle de répétition : 3 euros/heure entamée - Grande salle : 4 euros/heure entamée.

Info et réservations : Service Jeunesse

056 860 308

056 860 303

056 860 310

lagrange@mouscron.be

MAISON DES ASSOCIATIONS (3 SALLES)

Rue des Combattants 20 A - 7700 Mouscron

■ SALLE 1

Manifestations d'intérêt culturel : 59,10 euros/journée.

29,60 euros/demi-journée.

Réunions ou répétitions : 4,50 euros/heure.

Exposition ou salon : 59,10 euros pour 9 jours d'exposition.

Ce forfait comprend le montage et démontage

(élaboration avec l'équipe du Centre Marius Staquet).

Au-delà de 9 jours, il vous sera demandé 5,20 euros/jour supplémentaire.

■ SALLE 2 ET 3

Manifestations d'intérêt culturel : 41,40 euros/journée.

20,70 euros/demi-journée.

Réunions ou répétitions: 4,50 euros/heure.

Exposition ou salon : 41,40 euros pour 9 jours d'exposition.

Ce forfait comprend le montage et démontage

(élaboration avec l'équipe du Centre Marius Staquet).

Au-delà de 9 jours, il vous sera demandé 4,70 euros/jour supplémentaire.

Tarif à titre indicatif applicable aux associations mouscronnoises et soumis à l'indexation en vigueur.

Info et réservations : Alexandra COURTENS

056 860 162

FOYER DE DOTTIGNIES

Rue Julien Mullie, 35 - 7711 Dottignies

■ PRIX DE LA LOCATION - SALLE POLYVALENTE

Répétitions et réunions : 4,50 euros/heure.

Manifestations diverses : 118,20 euros/jour.

Utilisation de la cuisine : +59,10 euros.

Utilisation du matériel son et lumière : +23,60 euros.

Installation de praticable : +11,80 euros.

Info et réservations : Alexandra COURTENS
056 860 162

CENTRE MARIUS STAQUET

Place Charles de Gaulle, 10 - 7700 Mouscron

■ PRIX DE LA LOCATION (MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT CULTUREL)

Salle de Théâtre Raymond Devos : 635,70 euros.

Auditorium André Demeyere : 482,70 euros.

Salon Marius Staquet (réunion) : 4,50 euros/heure.

Info et réservations : Alexandra COURTENS
056 860 162

MAISON DE JEUNES « LA FRÉGATE » ASBL

Rue du Nouveau- Monde, 178 B - 7700 Mouscron

■ PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE ARTHUR HAULOT

300 euros + caution de 100 euros.

Info et réservations : 056 33 39 07
www.mjlafregate.be

LE PARC DES PÈRES BARNABITES (PARC + PRÉAU)

Suite à la séance de délibération du Conseil Communal du 20/12/2021, il a été décidé que les membres du COJM ainsi que les écoles peuvent dès à présent occuper le parc des Pères Barnabites (parc + préau) pour un événement ponctuel de manière gratuite.

Pour bénéficier de cet espace, vous devez introduire une demande au minimum 1 mois à l'avance.

Info et réservations : - Céline DEMEDTS (Service Jeunesse) : 056 860 310
celine.demedts@mouscron.be ou jeunesse@mouscron.be
- Rodrigue VERREUX (Service des Sports) : 056 860 233
rodrigue.verreux@mouscron.be

SERVICE DES SPORTS

Plateaux et terrains de sport suivant les disponibilités du calendrier.

■ PRIX DE LA LOCATION

Plateau : 1 plateau 8 euros/h.

Terrain de football : 40 euros.

Info et réservations : Service des Sports
Silvain POLLET
056 860 349

BON PLAN SPORTIF POUR TON MOUVEMENT OU TON ASSOCIATION

■ TOUTE L'ANNÉE

Chaque année, de septembre à juin, le service des Sports de la Ville de Mouscron propose à l'ensemble des établissements scolaires et des institutions de la région diverses animations sportives par la mise à disposition d'animateurs communaux qui assurent l'activité physique et sportive dans les écoles, en plus des cours d'éducation physique déjà dispensés, mais aussi au sein des halls sportifs afin d'apporter un soutien technique aux professeurs des écoles dans leur tâche d'enseignement.

■ LEUR OBJECTIF ?

Donner aux jeunes et moins jeunes le goût du sport et des valeurs qu'il véhicule en leur faisant pratiquer des activités sortant des carcans des disciplines scolaires.

■ DÉCOUVERTE SPORTIVE

Le but est de présenter à l'ensemble des élèves de la première maternelle à la sixième secondaire, comme aux jeunes et adultes inscrits en institutions, une série de sports nouveaux, peu ou pas pratiqués, durant les cours d'éducation physique et sportive.

■ DIVERSES DISCIPLINES

Athlétisme, Baby-Basket, Badminton, Baseball, Basket-Ball, Bouncer Ball, Boxe éducative, CardioGoal, Centre de Préparation Omnisports (cardio et musculation), Cornhole, Crosse Canadienne, Escalade, Fitness (BodySculpt, Circuit Training, Cuisses AbdosFessiers, Step, Flag Rugby, Foot-Baby, Football, Frisbee, Frisbee Golf, Ultimate Frisbee, Golf, FootGolf, Karaté, KinBall, Mini-Tennis, OmniKin, PickleBall, Poull-Ball, Roller, Skate, Speedminton, Tennis, Tennis de Table, Tir à l'arc, Uni-hockey, Volley Ball,....

Un descriptif complet de ces activités est disponible auprès du service des Sports.

■ TARIFS

Pour les groupes de 8 personnes ou plus :

Ecoles et institutions Mouscron, Luignne, Herseaux et Dottignies : 2 euros/enfant - 4 euros/adulte.
Hors entité : 4 euros/enfant - 8 euros/adulte.

Pour les groupes de moins de 8 personnes :

Ecoles et institutions Mouscron, Luignne, Herseaux et Dottignies : 16 euros par groupe d'enfants - 32 euros par groupe d'adultes.

Hors entité : 32 euros par groupe d'enfants - 64 euros par groupe d'adultes.

Un forfait de 50 euros est à ajouter lorsque l'animation est réalisée au sein des locaux du demandeur (et non au sein de l'une des infrastructures gérées par le Service des Sports) celui-ci comprend le déplacement des animateurs et le transport/location du matériel sportif.

Info et réservations : Service des Sports de la Ville de Mouscron

Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron

Giovanni SEYNHAEVE

+32(0)56/860.232 - giovanni.seynhaeve@mouscron.be

MAISON PICARDE

Place Picardie - 7700 Mouscron (en cours de rénovation actuellement).

Info et réservations : Alexandra COURTENS
056 860 162

CENTR'EXPO

Rue de Menin, 475 - 7700 Mouscron

Les jours d'installation et de démontage sont à définir avec les organisateurs le jour de la réservation et en fonction des disponibilités des salles.

Tous les bals et soirées sont interdits

■ PRIX DE LA LOCATION

Salle Rouge (2.600 m²) : 1.450 euros (hors consommation énergétique).

Salle Jaune (1.600 m²) : 1.000 euros (hors consommation énergétique).

Salle Verte (680 m²) : 700 euros (hors consommation énergétique).

Salle Bleue (600 m²) : 450 euros (tout compris).

Info et réservations : Marc DUMONT
056 860 140
c.expo.md@mouscron.be

Save the date !

Assemblée Générale et la Saint-Nicolas

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026





Opportunités et avantages aux membres

En tant que membre du C.O.J.M., les mouvements peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour accéder plus facilement à certaines activités avec leurs animés.

Le Service Jeunesse reste attentif à vos souhaits et de vos réalités de terrain.

Des tarifs ont d'ailleurs été négociés avec d'autres structures (EcoPark Adventures, Jungle City,...).

N'hésitez pas à nous contacter par mail à ce propos et aussi à nous transmettre vos idées !

N'hésitez pas à nous demander les informations et le livret de nos tarifs préférentiels.



La date limite du dossier
de demande de subsides
est fixée au 2 mai
de chaque année.

The illustration depicts a scout leader, a man with glasses and a mustache wearing a tan shirt and shorts, standing and gesturing towards the right. He is surrounded by four scouts in similar attire. One scout on the left blows a yellow horn. Another scout sits on a log, playing a banjo. A third scout stands next to a shovel. A fourth scout is partially visible on the right, near a large brown chest. The background features a blue sky with birds, a pink flag on a pole, and yellow tents. The entire scene is framed by a blue geometric shape on the right side.

Demande de subsides

OCTROYÉS PAR LE CONSEIL DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DE MOUSCRON

Grâce au soutien annuel de l'Administration Communale de Mouscron, le C.O.J.M. parvient à faire bénéficier ses membres d'un subside non négligeable.

Pour cela, dans le courant du premier trimestre de l'année, les responsables des différents mouvements membres du C.O.J.M. recevront une invitation pour introduire leurs dossiers de subsides.

Celui-ci prévoit différentes catégories qui sont subdivisées comme suit :

- 45 % aux membres
- 15 % à la formation
- 15 % aux locaux
- 20 % aux camps
- 5 % aux activités extraordinaires

Afin d'étayer votre demande de subsides dans ces catégories, il est demandé à chaque membre de fournir certains documents et de garder une version plus complète à disposition en cas de contrôle des subsides donnés.

Nous profitons d'ailleurs de cette brochure pour vous rappeler quels sont exactement les documents à nous transmettre afin de pouvoir prétendre aux subsides visés. Ces informations sont extraites du règlement d'octroi des subsides de l'association C.O.J.M. (document complet disponible sur demande directement au Service Jeunesse ou par mail via l'adresse jeunesse@mouscron.be) et parfois synthétisées ou développées pour une meilleure compréhension.

■ SUBSIDE AUX MEMBRES

- Tout mouvement reconnu par le C.O.J.M. reçoit une somme de 125 euros. Le reste de la somme prévue au budget est répartie proportionnellement aux nombres de jeunes de 30 ans et moins, membres du mouvement.
- Plafonné à 250 membres.

Comment obtenir ce subside ?

Transmettre deux listes des membres :

- Liste d'animateurs* reprenant les nom, prénom, âge au 1er janvier de l'année en cours.
 - Liste des non animateurs* reprenant les nom, prénom, âge au 1er janvier de l'année en cours.
- Si un élément manque, le membre n'est pas pris en compte.

*Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données, le membre doit uniquement donner le nombre de membres et leur âge. Il doit néanmoins pouvoir fournir un listing complet en cas de contrôle des subsides donnés. Il est donc important que chaque membre assure la conservation de ses documents.

■ SUBSIDE À LA QUALITÉ DE L'ENCADREMENT

- La somme prévue au budget est répartie en fonction du nombre d'animateurs brevetés (selon le sens énoncé dans le décret « Centre de Vacances ») du mouvement (soit 150H formation théorique et 150H stages pratiques) ou toute personne détentrice d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type socio-pédagogique.
- Plafonné à 750,00 euros.

Comment obtenir ce subside ?

Transmettre une copie des brevets ou de l'assimilation des animateurs actifs pour l'année dont le subside est demandé.

■ SUBSIDE AUX LOCAUX

- La somme prévue au budget est répartie en fonction des travaux effectués.
Quels types de travaux ? Voir annexe.
- Plafonné à 1.000 euros par mouvement.
Le subside octroyé ne dépassera en aucun cas le montant dépensé.

Comment obtenir ce subside ?

Transmettre une copie des factures avec preuve de paiement
Les factures seront adressées au responsable du mouvement et datées.

■ SUBSIDE AUX CAMPS

- La somme prévue au budget est répartie proportionnellement aux nuitées des enfants et des animateurs.
- Limité à un camp par enfant et par animateur.
- Pas de plafond.

Comment obtenir ce subside ?

Transmettre une liste des participants et une autre preuve de participation

Par exemple : autorisations parentales, liste ONE, photo de groupe au camp, contrat ou facture d'hébergement, ticket de train,...

Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données, le membre doit uniquement donner le nombre de participants. Il doit néanmoins pouvoir fournir un listing complet en cas de contrôle des subsides donnés.

■ SUBSIDE AUX PROJETS EXTRAORDINAIRES

On entend par activité extraordinaire :

- Qui regroupe plusieurs mouvements membres du C.O.J.M. (min. trois).
- Ou organisée par le C.O.J.M.

Conditions d'octroi :

- L'activité ne peut apporter aucun bénéfice financier pour le mouvement.
- Pour des projets qui reviennent, 1 seul subside possible sauf si le projet est à l'initiative du C.O.J.M.
- Un subside par projet.
- Les activités subsidiées par la Ville d'une autre manière ne peuvent être subsidiées.

Comment obtenir ce subside ?

En envoyant une lettre au C.O.J.M. présentant le projet : objectifs, activités, budget.

Après le projet, présentation du bilan financier de l'activité.

■ SURPLUS ÉVENTUELS

Le solde global de l'enveloppe est reporté équitablement entre les mouvements de jeunesse « Foulards » uniquement qui ont introduit une demande de subside pour l'année concernée.

■ CLAUSES PARTICULIÈRES

- Subside aux membres : plafonné à 200 membres pour les maisons de jeunes dans leur public cible, c'est-à-dire les 12 à 26 ans.
- Les subsides avant d'être distribués doivent être approuvés par le Conseil d'administration.
- Les maisons de jeunes « La Ruche », « La Frégate », « La Prairie » s'engagent à rentrer uniquement des demandes de subsides aux membres et à la formation.
- Ocarina et Latitude T.A.M. s'engagent à rentrer uniquement des demandes de subsides à la formation.
- Subsides aux membres pour l'association « Auti Bol d'Air » : Auti Bol d'Air pourra introduire le nombre total des non-animateurs membres. Les animateurs bénévoles seront, quant à eux, pris en compte - sans limite d'âge - mais selon le calcul suivant : nombre de non-animateurs divisé par 2 (plafonné à 40 animateurs bénévoles).

■ SUBSIDES AUX LOCAUX

A. Principe

Un subside est octroyé sur preuve de factures payées pour des travaux où la compétence du spécialiste est jugée indispensable, entre autres pour cause de sécurité.

La répartition se fait proportionnellement aux dépenses. Le subside est plafonné à 1.000 euros. Le subside octroyé ne dépassera en aucun cas le montant dépensé.

B. Contrôle

Devant l'importance des subsides versés à certains groupements de jeunes, le C.O.J.M. se montre soucieux de contrôler le bon emploi des sommes versées. De ce fait, le Conseil d'Administration a arrêté les dispositions suivantes :

1. Le subside à la réalisation est, comme son nom l'indique, versé aux associations de jeunes ayant réalisé l'embellissement ou la construction de locaux, l'achat de matériel, (possibilité de contrôle).
2. La part d'intervention du C.O.J.M. n'est pas constante mais est fonction du montant consacré par l'Assemblée Générale au poste « subsides », en fonction des réalisations et de la valeur de l'ensemble des dossiers présentés et acceptés.
3. Le subside à la réalisation n'est pas un droit des associations de jeunes. Il peut être remis en question d'année en année. Ce subside n'est alloué que dans un esprit d'aide aux groupements de jeunes.
4. Le Conseil d'Administration estime avoir un droit de regard quant à la destination des sommes versées. Par conséquent :

OCTROYÉS PAR L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE (ONE)

Si votre mouvement de Jeunesse est agréé comme étant un centre de vacances, vous pouvez introduire une demande de subsides auprès de l'ONE.

Si ce n'est pas encore le cas, renseignez-vous!

Rendez-vous sur le site www.centres-de-vacances.be et dirigez-vous vers la brochure « Centres de vacances, Mode d'emploi ».

Tout ce que vous devez savoir sur l'agrément et le subventionnement des centres de vacances se trouve dans cette brochure.

Mais aussi beaucoup d'autres informations utiles sur l'organisation des activités et sur l'accueil des enfants et des jeunes.

A découvrir, relire et diffuser!



Contact

N'hésitez pas à nous envoyer vos invitations, vos questions, vos demandes d'information, vos idées,...

■ ECHEVINAT DE LA JEUNESSE

A l'attention de Caroline DE WINTER

Service Jeunesse
Rue de Courtrai, 63
7700 Mouscron

056 860 304

caroline.dewinter@mouscron.be

■ SERVICE JEUNESSE

Céline DEMEDTS

056 860 310

jeunesse@mouscron.be

Séverine MOERMAN

056 860 309

severine.moerman@mouscron.be



N'oubliez pas :
la Page Facebook du COJM
vous permet de communiquer
sur vos différentes activités...

Faites la vivre
un maximum!

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Service Jeunesse - Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 309 - jeunesse@mouscron.be - www.mouscron.be/cojm

MISE À JOUR : FÉVRIER 2026